



# Politique de Prise en Compte des Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

---

## Contenu

- a) Démarche générale de prise en compte des critères ESG ..... 1
- b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients ..... 2
- c) Liste des OPC prenant en compte les critères ESG ..... 2
- d) Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à l'intégration des critères ESG ..... 2

## a) Démarche générale de prise en compte des critères ESG

La politique de gestion de Portzamparc Gestion intègre dans son processus de sélection de valeurs des critères extra-financiers :

1. au travers d'une politique d'exclusion
  - a. sectorielle : exclusion des entreprises tirant une part de leur chiffre d'affaires significative d'activités jugées néfastes pour la société ou l'environnement : défense (armes controversées), huile de palme, pâte à papier, énergie nucléaire, production d'énergie à partir du charbon, pétroles et gaz non conventionnels, industrie minière, agriculture, industrie du tabac,
  - b. et normative : exclusion des émetteurs en violation des normes et conventions internationalement reconnues : Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, Déclaration de Rio (sur l'environnement et le développement, Convention des Nations Unies contre la corruption)

La politique d'exclusion (sectorielle et normative) est appliquée à chaque investissement, celui-ci n'étant possible que si l'émetteur respecte les critères cités plus haut. Cette vérification se fait systématiquement par l'utilisation d'un filtre mis à disposition par le groupe BNP Paribas.

2. en mettant en place une grille d'analyse des critères ESG :
  - Critères Environnementaux : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement
  - Critères Sociaux : ils portent sur l'impact de l'activité de l'entreprise sur ses employés, clients, fournisseurs et la société civile par référence à des valeurs universelles (Droits de l'Homme, Droit du travail, lutte contre la corruption...)
  - Gouvernance d'entreprise : elle porte sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment sur les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.

Chaque émetteur en portefeuille est noté sur une quinzaine de critères que nous jugeons pertinents sur ses trois thèmes, soit par une agence externe (Ethifinance, Sustainalytics), soit par nous-même sur la base des publications de la société ou après contact avec celle-ci. Nous avons fait le choix d'exclure les émetteurs qui ne nous apporteraient pas des éléments satisfaisants malgré nos demandes.



## b) Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients

La présente politique relative aux modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères ESG est disponible sur le site de la société de gestion, <https://euroweb.b-capital.com/pz/Accueil>, dans la rubrique « Informations réglementaires ». Elle est mise à jour annuellement.

L'information sur les critères ESG figure également dans les rapports annuels des OPC gérés par la société de gestion (« Information ESG Investisseurs »).

## c) Liste des OPC prenant en compte les critères ESG

Les OPCVM suivants sont soumis à la politique de gestion décrite ci-dessus :

- Portzamparc Entrepreneurs
- Portzamparc France Opportunités
- Portzamparc PME
- Portzamparc Europe PME

L'encours de ces OPC représente à fin septembre 2018 47% du total des encours gérés par Portzamparc Gestion.

## d) Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels relatifs à l'intégration des critères ESG

A ce jour, Portzamparc Gestion n'adhère à aucun code, charte, initiative ou labels relatifs à l'intégration des critères ESG.